

Aides financières (2025-2026)

Le montant de la bourse attribuée dépend du programme concerné et de la durée du projet de mobilité. Ces aides sont toutes cumulables entre elles. Hormis cela, les étudiant.e.s sont responsables du financement de leurs études à l'étranger. Pour information, les étudiant.e.s boursier.e.s sur critères sociaux continuent à recevoir leur bourse pendant leur séjour à l'étranger.

Pour un semestre d'études à l'étranger

Bourse Erasmus+ :

- 450€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.
- 400€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.
- 700€ par mois pour un séjour d'études dans un pays du reste du monde (dans la limite du budget disponible et de 2 mois financés – aide réservée aux étudiant.e.s de niveau Master).

Pour une mobilité d'une durée de 2 à 12 mois. En fonction des subventions disponibles selon les années, les étudiant.e.s peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur semestre d'études ou seulement une partie (minimum 2 mois). Deux types de compléments peuvent s'ajouter aux montants des bourses : un complément de 250€ par mois pour les participant.e.s ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité disponibles dans le [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) et un complément pour les frais de voyage, en fonction de la distance et du mode de transport. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales.

Aide à la mobilité de l'ésam Caen/Cherbourg :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiant.e.s ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

Pass Monde Région Normandie :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ d'un montant de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays de l'Union Européenne ou proche, voir règlement) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiant.e.s de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un séjour compris entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne : <https://www.normandie.fr/atouts-pass-monde>

Aide à la Mobilité Internationale (AMI) :

Destinée aux étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un séjour d'études à l'étranger d'une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Pour un stage à l'étranger

Bourse Erasmus+ :

— 600€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.

— 550€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

— 700€ par mois pour un séjour d'études dans un pays du reste du monde (dans la limite du budget disponible et de 2 mois financés – aide réservée aux étudiant.e.s de niveau Master).

Pour un stage d'une durée de 2 à 12 mois. En fonction des subventions disponibles selon les années, les étudiant.e.s peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur stage ou seulement une partie (minimum 2 mois). Deux types de compléments peuvent s'ajouter aux montants des bourses : un complément de 250€ par mois pour les participant.e.s ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité disponibles dans le [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) et un complément pour les frais de voyage, en fonction de la destination et du mode de transport. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales.

Aide à la mobilité de l'ésam Caen/Cherbourg :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiant.e.s ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

Pass Monde Région Normandie :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ d'un montant de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays de l'Union Européenne ou proche, voir règlement) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiant.e.s de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un stage d'une durée comprise entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne : <https://www.normandie.fr/atouts-pass-monde>

Aide à la Mobilité Internationale (AMI) :

Destinée aux étudiant.e.s bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un stage à l'étranger d'une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Aide de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) :

300€ par mois dans le cadre d'un stage à l'étranger d'une durée de 1 à 3 mois, pour tout.e étudiant.e âgé.e de 30 ans maximum. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

<https://www.ofaj.org/programmes-formations/bourse-stage-pendant-les-etudes-ou-la-formation#1>

Aide de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) :

Pour un stage en milieu professionnel entre 1 et 12 mois au Québec : aide financière d'un montant maximum de 200€ et soutien pédagogique pour l'obtention du permis de travail. Plus d'informations : www.ofqj.org